

ne pas poser des questions comme celles qu'a posées le député de York-Est (M. Redway).

● (1240)

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, le gouvernement conservateur parle d'une fiscalité plus équitable depuis la campagne électorale de 1984. Nous sommes maintenant en 1987, et nous avons vu les impôts des familles moyennes augmenter de 1 500 \$ par année. Il y a eu également une hausse des taxes indirectes par le biais de hausses de la taxe de vente et des droits que le gouvernement perçoit pour ses services. Le gouvernement a mis en oeuvre une exonération de 500 000 \$ des gains de capital qui avantage les riches. Nous savons que plus de 200 Canadiens dont le revenu était supérieur à 200 000 \$ n'ont pas payé le moindre impôt sur le revenu. Nous savons que les plus grandes sociétés ont trouvé le moyen de ne pas payer le moindre impôt. Ainsi, la société qui s'est porté acquéreur de Gulf Canada a pu éviter de payer 500 millions de dollars d'impôt grâce au «Little Egypt Bump».

Nous demeurons donc assez sceptiques quant le ministre nous promet une fiscalité plus équitable. Nous allons le suivre de près, car jusqu'à présent, il ne nous a guère donné de raison d'escompter une fiscalité plus équitable. Les Canadiens ordinaires ont été assujettis à une fiscalité plus lourde.

**M. Hockin:** Monsieur le Président, je sais qu'il est du devoir de l'opposition d'exprimer un certain scepticisme. Cependant, on comprend mal ce qui la pousse à exprimer ce scepticisme alors que des mesures concrètes propres à rassurer les gens ont été prises. Voyons les mesures d'équité fiscales que nous avons mises en oeuvre depuis 1984 et qui attestent notre travail constructif.

Nous avons mis fin aux abus sanctionnés par le programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique. Nous avons aboli les abris fiscaux permettant l'achat de yachts, de véhicules récréatifs et d'autres biens semblables. Nous avons aboli le Régime enregistré d'épargne-logement. Nous avons rendu impossible le fractionnement des revenus entre les membres d'une même famille par le recours aux prêts sans intérêt qui réduisaient les impôts. Nous avons institué un impôt minimum pour les contribuables à revenu élevé, comme le réclamait le député.

Entre juillet et décembre 1985, nous avons pris des mesures pour mettre fin aux cessions temporaires de biens dans le secteur pétrolier et gazier et pour empêcher le recours aux fiduciaires sous forme d'émissions de titres permettant de répartir les revenus entre les investisseurs sans avoir à payer d'impôt. Nous avons mis fin aux prises de contrôle entre associés qui permettaient de hausser les déductions d'impôt grâce à la règle dite de majoration du coût des biens immobiliers. Et la liste est longue. Toutes ces mesures témoignent de la progression de la réforme.

En outre, le gouvernement s'est engagé à remplacer les exemptions par des crédits. Il s'agit d'une décision des plus progressistes. Dans son budget de 1987, le gouvernement a déclaré qu'il irait de l'avant avec cette mesure. D'ailleurs, le crédit d'impôt pour la taxe de vente fédérale et le crédit d'impôt-enfants prouvent de façon concrète que nous nous acheminons dans cette voie.

### *Les subsides*

Les exemptions favorisent les contribuables des tranches d'imposition supérieures et j'ignore pourquoi le député ne l'a pas mentionné. Chaque tranche de 1 000 \$ d'exemption représente une économie de 60 \$ sur la taxe de vente fédérale pour le contribuable à faible revenu au palier d'imposition de 6 p. 100, tandis qu'elle en représente 340 \$ pour un autre au palier d'imposition élevé de 34 p. 100. Les crédits se traduisent par une réduction d'impôt égale pour les contribuables de tous paliers de revenu. C'est pourquoi il est si important d'adopter un système de crédits d'impôt. Enfin, ce système est plus avantageux pour les contribuables des tranches de revenu inférieures que pour les contribuables des tranches de revenu supérieures.

Je ne demande pas à l'opposition de ne plus exprimer son scepticisme. C'est son devoir. Cependant, je demande aux députés de prendre en considération toutes les mesures progressistes concrètes qui montrent que nous avons adopté le parti de l'équité avec une plus grande détermination que toute autre administration fédérale dont je me souviens.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je n'en crois pas mes oreilles. Je n'arrive pas à croire que le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) a déclaré que le crédit d'impôt consenti aux familles sert à l'achat d'aliments. Ce crédit avait été créé par les gouvernements libéraux précédents pour aider les familles démunies, qui n'en avaient pas les moyens, à se procurer des vêtements, des meubles, ou d'autres biens coûteux. Il n'était assurément pas destiné à leur permettre d'acheter de quoi se nourrir.

Cette mentalité du ministre est révélatrice de ce qui nous attend le 18 juin. Nous pouvons d'ores et déjà l'entendre nous annoncer le remboursement de la taxe de vente «pour payer le marché». C'est honteux de la part du gouvernement, du ministre des Finances (M. Wilson) et du ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) de prétendre réformer le régime fiscal. Ce sera là une drôle de réforme. Il suffit d'interroger les personnes âgées, dont les revenus de pension se situent en deçà du seuil de la pauvreté, sur le montant des impôts exigés d'elles par suite des réformes cumulatives mises en oeuvre par le gouvernement dans son exposé financier de novembre dernier.

Le ministre prend-il les Canadiens pour des imbéciles? Croit-il qu'ils ne s'aperçoivent pas du montant d'impôts que doivent verser ceux d'entre eux qui touchent des revenus moyens et faibles par suite des changements apportés par le gouvernement, changements qui n'avantagent que les riches? Le ministre nous a rebattu les oreilles au sujet des avantages plus intéressants que représentent les crédits d'impôt par rapport aux exemptions. Il a négligé de parler de l'exemption de la taxe sur les gains de capital de un demi-million de dollars que ses amis de Bay ICI Street et lui-même ont offerts aux 2 p. 100 de la population qui ont les moyens de réaliser de tels gains de capital.

Depuis deux ans et demi, le gouvernement a imposé de lourdes dépenses fiscales aux familles à revenus moyens et faibles comme cela ne s'était jamais vu auparavant dans l'histoire du Canada. Voilà qu'il leur assène à présent le coup de grâce sous la forme d'une taxe sur les denrées alimentaires. Le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) nous a raconté comment les choses se sont passées quand l'ingénieux gouvernement socialiste de la Nouvelle-Zélande a imposé une taxe de